EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/03/18

Reçu en Préfecture le : 28/03/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mars 2018
D-2018/72

Aujourd'hui 26 mars 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Suspension de séance de 19h24 à 19h33

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Ana Maria TORRES présente jusqu'à 16h55

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Cécile MIGLIORE

Marathon Bordeaux Métropole. Modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de la manifestation

Le marathon de Bordeaux Métropole attire chaque année plus de 18 000 personnes réparties entre plusieurs formats d'épreuve (marathon de 42,195 km ; semi-marathon ; marathon relais à 4 personnes). Il est, en outre, un moment d'échange et de convivialité, ponctué de nombreuses animations musicales.

Cette fréquentation en légère hausse depuis 2017 est essentiellement due à une nette amélioration de la relation aux coureurs, au maintien du concept d'animation sur l'ensemble du parcours et à la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité équilibré permettant aux coureurs de circuler en toute sécurité et aux spectateurs de pouvoir vivre la course au plus près des sportifs.

Du fait de son ampleur et de ses caractéristiques très particulières, cet événement implique une organisation très structurée en mesure d'optimiser le confort et la sécurité des participants et des spectateurs, dans le respect des habitants et riverains. C'est ainsi près de 1 600 bénévoles qui sont mobilisés pour la bonne tenue du marathon.

Pour la quatrième édition courue ce samedi 24 mars 2018, près de 19 000 sportifs étaient attendus.

2. Bilan 2017

En 2017, au total, 19 530 Athlètes étaient inscrits, 2 691 sur le marathon, 13 916 sur le semi-marathon et 943 équipes. Pour cet événement, 65% étaient des hommes et 35% des femmes. Nous pouvons ajouter que la moyenne d'âge était de 39 ans. Sur la provenance géographique, 20 nationalités étaient représentées, contre 14 en 2016. Et 54% des participants viennent de la Métropole.

Lors de cette troisième édition, une course mesurée pour les enfants a été mise en place. La participation était de 294 enfants : 92 5-6 ans, 105 7-9 ans et 97 10-11 ans.

Le village était situé sur le parvis de la Maison Eco-Citoyenne, à quelques mètres du départ et de l'arrivée et proposait un espace coureur et un espace visiteurs. Le parcours était mis en lumière sur 12 points et des animations musicales sur chaque point de ravitaillement ou de relais (20 points) ont été mises en œuvre.

Le taux de satisfaction s'est élevé à 84% pour cette 3ème édition (contre 76% en 2016). Il est à noter que 12% des athlètes ont réservé un hôtel sur la Métropole (dont 50% pour au minimum 2 nuits).

3. Programme 2018

L'édition tout juste achevée proposait un parcours similaire à celui de 2017. Le contexte sécuritaire ne s'étant pas détendu depuis les attentats de 2015, l'organisation a dû faire face à de fortes contraintes liées à la mise en sécurisation du parcours. Un travail en étroite collaboration avec la préfecture et les services de l'État a été nécessaire pour élaborer un dispositif complet préservant l'intérêt d'un événement populaire.

Sur le plan sportif, les 3 épreuves ont été maintenues (marathon, semi-marathon, relais à 4), et l'épreuve des enfants a connu un engouement jamais égalé. Sur la base des éditions précédentes, l'organisation a maintenu les animations tout au long de la course, avec un centre d'attractivité positionné le long des quais de Garonne, un départ/arrivée commun localisé au niveau de la place de la Bourse et un village recentré autour de la maison éco-citoyenne. Une réorganisation complète de la gestion des ravitaillements d'arrivée a été pensée, afin que chaque coureur puisse disposer d'un espace adapté pour se restaurer, se reposer ou discuter de son exploit.

Le Miroir d'eau et la Place de la Bourse sont restés l'épicentre de l'événement avec un départ et une arrivée commune, la mise place des podiums d'arrivée et des animations pour le public

4. Rappel du dispositif de mise à disposition des agents de la Ville de Bordeaux.

Conformément à la délibération n°D-2015/118 du 30 mars 2015, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont signé une convention de mise à disposition d'agents de la Ville de Bordeaux dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement administratif, technique et logistique pour le marathon de Bordeaux Métropole au regard de la l'ampleur et de la complexité de l'événement.

Ainsi, un dispositif spécifique d'accompagnement a été mis en œuvre depuis trois ans pour assurer les missions suivantes :

- Pilotage et coordination de l'événement auprès de l'organisateur, de ses prestataires et des services de l'État ;
- Suivi réglementaire lié à l'occupation du domaine public du fait de la manifestation ;
- Construction d'une politique de transport autour de l'évènement ;
- Coordination des dispositifs de sécurité, de la logistique et des éléments techniques du parcours ;
- Mise en place d'actions de promotion, de communication de l'épreuve et de valorisation du patrimoine ;
- Coordination des animations de proximité tout au long du parcours ;
- Animation et administration de la plateforme des bénévoles, regroupant chaque année près de 1 600 personnes ;
- Préparation des comités de pilotage et des comités techniques.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, cette collaboration a pris ainsi la forme d'une mutualisation ascendante par une mise à disposition des services de la Ville au profit de la Métropole. La compensation financière détaillée dans la convention a été calculée par référence à 0,5 équivalent temps plein, lissé sur l'année, d'un agent de catégorie A de la filière sportive (5ème échelon indice majoré 431).

Cette compensation respecte strictement les modalités de calcul précises déterminées par le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 (repris à l'article D 5211-16 du code Général des Collectivités Territoriales).

La convention étant d'une durée de 3 ans, reconductible de manière expresse, et conformément à la délibération de Bordeaux Métropole du 23 mars 2018 validant la prolongation des délais de la convention du 27 avril 2015, il convient aujourd'hui de reconduire par voie d'avenant, de 3 années supplémentaires, sa durée de validité en maintenant à l'identique l'ensemble des dispositions prises par délibération en date du 30 mars 2015.

Ainsi, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation des délais de la convention du 27 avril 2015 avec Bordeaux Métropole, relative à la mise à disposition d'agents de la Ville de Bordeaux dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement administratif, technique et logistique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mars 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

AVENANT A LA CONVENTION du 27 avril 2015
Entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2018/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 mars 2018.

Et

La ville de Bordeaux, représentée par Madame Arielle Piazza, agissant en qualité d'ajointe au Maire en charge des sports, de la jeunesse et de la vie étudiante, en vertu de la délibération n° D-2018/ du Conseil municipal du 26 mars 2018.

ARTICLE 1. DUREE DE LA CONVENTION

L'article 5 de la convention du 27 avril 2015 est modifié comme suit :

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature et concerne les éditions liées à chacune de ces trois années. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour des périodes successives de 3 ans.

ARTICLE 2. RECONDUCTION

La signature du présent avenant vaut reconduction de la convention du 27 avril 2015 pour une durée de 3 ans et concerne les éditions 2018, 2019 et 2020 du marathon de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 3. AUTRES MODIFICATIONS

Toutes les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Bordeaux, le , en 3 exemplaires.

Pour Bordeaux Métropole	**Pour la ville de Bordeaux**
Alain Juppé, **Président**	**Arielle Piazza** **Adjointe au Maire**